

Plan d'accessibilité aux personnes handicapées

2008-2009



Collège Boréal

Table de matières

But.....	2
Objectifs du rapport.....	2
Profil du Collège Boréal.....	2
Définition d'un handicap.....	3
Comité sur l'accessibilité.....	3
Mandat.....	3
Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité	4
Énoncé de politique	4
Identification des obstacles	5
Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2007-2008	5
Attitude et formation.....	5
Communication et information	6
Matériel et équipement.....	6
Systémique (pratique, procédure, politique)	6
Technologique.....	6
Obstacles identifiés pour 2008-2009	7
Architectural et physique.....	7
Attitude et formation.....	7
Communication et information	8
Matériel et équipement.....	9
Systémique (pratique, procédure, politique)	9
Technologique.....	9
Processus d'examen et de surveillance	10
Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal	10

But

Ce document a pour but de décrire les mesures que le Collège Boréal a prises en 2007-2008 et qu'il entend prendre en 2008-2009 pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles que peut éprouver tout individu, dont le personnel, la clientèle, les étudiants et les autres membres de la collectivité, le cas échéant, pour accéder aux installations et aux services du Collège Boréal.

Objectifs du rapport

Ce rapport :

1. Décrit le processus par lequel le Collège Boréal repère, élimine et prévient les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
2. Passe en revue les progrès que le Collège Boréal a réalisés en éliminant des obstacles identifiés l'année dernière en ce qui concerne ses installations, ses politiques, ses programmes, ses méthodes et ses services;
3. Donne la liste des installations, des politiques, des programmes, des méthodes et des services que le Collège Boréal examinera l'année prochaine pour déterminer les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
4. Décrit les mesures que le Collège Boréal prendra l'année prochaine pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap;
5. Décrit les moyens que le Collège Boréal prendra pour mettre ce plan d'accessibilité à la disposition du public.

Profil du Collège Boréal

Le Collège Boréal est un collège communautaire de langue française qui dessert, depuis son ouverture en septembre 1995, la clientèle francophone du Nord de l'Ontario. Depuis septembre 2002, il offre également des programmes et des services dans le Centre-Sud-Ouest. En plus de son campus principal à Sudbury, le Collège compte six autres campus situés respectivement à Hearst, à Kapuskasing, à New Liskeard, à Nipissing, à Timmins et à Toronto. Une équipe de plus de 350 membres du personnel à plein temps assure la prestation de ses programmes et de ses services. De plus, le Collège offre certains programmes et services dans plusieurs points de service.

Définition d'un handicap

La définition de « handicap » aux termes du Code des droits de la personne s'applique aux lois sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. La définition se lit comme suit :

1. « tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défigement dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie, et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre appareil ou dispositif correctif »;
2. une déficience intellectuelle ou un trouble du développement;
3. une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée;
4. un trouble mental;
5. une lésion ou une invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail. (*disability*) »

Comité sur l'accessibilité

Mandat

Le mandat du comité sur l'accessibilité est :

- 1) d'assurer le respect et l'application de la Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario au Collège Boréal;
- 2) de recommander et de créer des programmes d'éducation et de sensibilisation en matière d'accessibilité;
- 3) d'informer les membres de la communauté collégiale sur des questions relatives à l'accessibilité;
- 4) de faire des recommandations sur l'accessibilité à la haute direction du Collège;
- 5) d'appuyer la préparation annuelle du plan d'accessibilité;
- 6) de s'assurer que les personnes ayant un handicap (membres de l'effectif étudiant et du personnel) et toutes les autres personnes soient consultées lors de la préparation du plan annuel;
- 7) de recommander les prévisions budgétaires nécessaires pour appuyer le plan annuel sur l'accessibilité;
- 8) de surveiller la mise en œuvre du plan annuel sur l'accessibilité;
- 9) d'évaluer annuellement la réalisation du plan d'accessibilité;
- 10) et d'entériner le rapport annuel sur l'accessibilité.

Le comité sur l'accessibilité est constitué des responsables suivants :

- Diane Béland, Directrice exécutive, Ressources humaines
- Denise Piovesan, Directrice, Services d'appui à l'apprentissage
- Denise Bellehumeur, Agente, Besoins particuliers
- Maurice-Éric Rancourt, Directeur, Ressources physiques

Engagement du Collège Boréal envers la planification de l'accessibilité

Énoncé de politique

« Le Collège Boréal s'engage à promouvoir l'égalité d'accès à ses programmes, ses services et ses installations. Ainsi, les personnes ayant un handicap, qu'il s'agisse d'étudiantes, d'étudiants, de membres du personnel ou d'autres membres de la communauté collégiale, peuvent accéder à un milieu propice à l'apprentissage et au travail afin d'atteindre leur plein potentiel de développement. »

Afin d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes ayant un handicap, il importe que les activités du Collège Boréal, en matière d'accessibilité, soient coordonnées et que les divers services collaborent entre eux.

Le Collège Boréal prévoit que l'intégration de la planification de l'accessibilité dans ses pratiques courantes donnera les résultats suivants :

- le Collège répondra mieux aux besoins des personnes ayant un handicap;
- le Collège répondra mieux aux besoins de toutes les autres personnes en matière d'accessibilité;
- les services, les politiques, les procédures et les pratiques du Collège répondront aux besoins d'un plus grand nombre de personnes;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux bâtiments et aux installations du Collège;
- un plus grand nombre de personnes auront accès aux ressources d'information du Collège;
- le personnel du Collège répondra mieux aux besoins de l'effectif étudiant, de la clientèle, des visiteurs et à ses propres besoins.

Identification des obstacles

Le comité sur l'accessibilité s'est servi des méthodes suivantes afin d'identifier des obstacles.

1. Résultats du sondage
 - Le Collège continue à effectuer la mise en œuvre des suivis du sondage de 2003-2004
2. Requêtes et plaintes
 - Le Collège reçoit des requêtes et des plaintes de l'effectif étudiant, des membres du personnel et de la clientèle
3. Consultations auprès de personnes ayant un handicap
 - Le résultat des consultations auprès de personnes (membres du personnel et étudiants) ayant un handicap;
 - Le résultat des consultations auprès de personnes responsables de la prestation de programmes et services auprès de personnes ayant un handicap.
4. Consultations auprès des équipes du secteur des besoins particuliers, des ressources humaines et de la vie étudiante

Rapport d'initiatives concernant l'élimination d'obstacles au cours de l'année 2007-2008

Ces initiatives font état des progrès du Collège Boréal quant à la réalisation de ses objectifs en matière d'accessibilité dans les domaines suivants :

- attitude et formation
- communication et information
- matériel et équipement
- systémique (pratique, procédure, politique)
- technologique

Attitude et formation

- Adhésion à l'ACCSEHP (Association canadienne des conseillers aux étudiants handicapés au postsecondaire)
- Formation de la nouvelle conseillère affectée au Centre-Sud-Ouest sur les services d'appui à l'apprentissage et les besoins particuliers
- Participation à la table de concertation provinciale francophone : secteur des besoins spéciaux en mars
- Participation aux rencontres annuelles du consortium du CERNO

Communication et information

- Analyse d'une dizaine de dossiers d'admission d'étudiants potentiels ayant un handicap
- Élaboration de plans d'étude individualisés pour ces étudiants
- Participation de 10 étudiants ayant des difficultés d'apprentissage au programme de transition « Un pas vers la réussite » pour une période de deux semaines au mois d'août 2007
- Préparation et diffusion aux écoles secondaires de 135 trousseaux de transition dédiés aux étudiants ayant des besoins particuliers qui souhaitent étudier au Collège
- Promotion, à l'interne, des services offerts par le bureau des besoins particuliers (journée d'inscription, foire des services, ateliers lors des journées de perfectionnement et présentations dans les salles de classe)
- Transfert de 25 livres et de 165 tests/examens en format électronique afin de répondre aux besoins de 46 étudiants
- Service de soutien fourni à des étudiants ayant des besoins particuliers comportant 236 mesures d'adaptation

Matériel et équipement

- Achat d'équipement et de matériel afin de répondre aux besoins d'accommodements à la suite des évaluations ergonomiques (tiroirs articulés pour clavier, chaises ergonomiques)

Systémique (pratique, procédure, politique)

- Élaboration d'un protocole pour la prestation de services de counseling pour les besoins particuliers dans les divers campus en région afin d'assurer une constance dans l'offre des services
- Mise à jour du programme d'assiduité et de retour au travail
- Évaluations ergonomiques pour 2 employés
- Mise en œuvre de 8 plans de retour au travail modifiés afin d'accommoder les besoins spécifiques pour le personnel ayant un handicap
- Mise à jour du plan de mesure d'urgence, dont une section pour les personnes ayant des besoins particuliers
- Élaboration d'une directive (congés pour convenances personnelles) pour des fins d'accommodement

Technologique

- Acquisition de matériel technologique pour les étudiants (ordinateurs portatifs, ordinateurs stationnaires pour les campus en région, écrans d'ordinateur, scanners, logiciels spécialisés tels que *Kirzweil Scan/Read*, *Noir et Blanc*, *Kurzweil USB*, *WordQ* en français, *Inspiration français*, *TextHELP Gold*, *Dragon NS Pro* en français et *Zoomtext*)

Obstacles identifiés pour 2008-2009

Architectural et physique

Édifice désuet et non accessible (campus de Timmins)

Objectif

Construire un édifice accessible sur le campus de Timmins

Critère de rendement

S'être conformé aux exigences en matière de l'accessibilité pour le nouvel édifice

Lieu inadéquat pour la prestation de services aux étudiants ayant des besoins particuliers au campus de Timmins

Objectif

Choisir un local pour l'offre de services en lien avec les besoins particuliers

Critère de rendement

Ouvrir un nouveau centre pour les besoins particuliers au campus de Timmins

Attitude et formation

Manque de connaissances et de sensibilisation des employés par rapport à la prestation des services pour les personnes ayant un handicap, tels les difficultés d'apprentissage ou l'autisme

Objectif

Assurer la formation des employés en matière d'accessibilité et des besoins particuliers et assurer la promotion des services

Critère de rendement

Avoir offert des sessions de formation ou des sessions d'information, entre autres, sur les difficultés d'apprentissage et l'autisme

Communication et information

Manque de connaissances et de sensibilisation des employés relativement à la prestation des services pour les personnes ayant un handicap, tels des difficultés d'apprentissage et l'autisme

Objectif

Assurer la formation des employés en matière d'accessibilité et des besoins particuliers et assurer la promotion des services

Critère de rendement

Avoir offert des sessions de formation ou des sessions d'information, entre autres, sur les difficultés d'apprentissage et l'autisme

Problème des étudiants du secondaire ayant des difficultés d'apprentissage à faire la transition entre les études secondaires et les études collégiales

Objectif

Faciliter la transition vers les études collégiales des étudiants ayant des difficultés d'apprentissage

Critère de rendement

Offrir l'appui et les services nécessaires qui faciliteront la transition du secondaire au collégial pour les étudiants ayant des difficultés d'apprentissage

Incapacité des étudiants potentiels à participer, en personne, au programme de transition « Un pas vers la réussite »

Objectif

Développer une composante en ligne

Critère de rendement

Avoir développé des modules en format électronique disponibles en ligne

Manque de connaissances au sujet des services offerts aux étudiants potentiels ayant un handicap

Objectif

Assurer la promotion des programmes et des services auprès des étudiants potentiels du secondaire ayant un handicap ou des besoins particuliers

Critères de rendement

Avoir préparé et diffusé des trousseaux d'information dans les écoles secondaires
Avoir diffusé, en format accessible, l'information en lien avec les services offerts

Manque de matériel pédagogique en format accessible

Objectif

Assurer l'offre de documents en divers formats accessibles

Critère de rendement

Avoir transféré des documents en divers formats accessibles

Manque de services aux apprentis ayant des besoins particuliers

Objectif

Déterminer les besoins des apprentis ayant des besoins particuliers

Critère de rendement

Avoir mis en place un service d'appui aux apprentis ayant des besoins particuliers

Matériel et équipement

Ergonomie au travail (formation et équipement)

Objectif

Répondre aux besoins du personnel en matière d'ergonomie

Critère de rendement

Effectuer l'évaluation ergonomique et assurer le suivi (formation et équipement)

Systemique (pratique, procédure, politique)

Manque de services d'appui aux étudiants, sur place, au campus d'Alfred

Objectif

Définir les besoins en ressources humaines

Critère de rendement

Avoir un conseiller offrant des services sur place, au campus d'Alfred

Employés ayant des besoins d'accommodement

Objectif

Répondre aux besoins d'accommodement des employés

Critère de rendement

Avoir développé des plans individualisés d'accommodement

Technologique

Versions désuètes de logiciels et d'équipement technologique

Objectif

Rehausser l'équipement et les logiciels qui touchent l'accessibilité

Critère de rendement

Avoir acquis l'équipement technologique et les logiciels à jour pour une meilleure accessibilité

Processus d'examen et de surveillance

Les personnes responsables du dossier sur l'accessibilité se réuniront au moins quatre fois par année ou selon le besoin pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'accessibilité.

Chaque membre du comité fera un rapport, selon les échéances établies, des progrès réalisés dans leurs secteurs d'activités, des obstacles relevés et des plaintes portées à leur attention.

Communication du plan d'accessibilité du Collège Boréal

Des exemplaires du Plan d'accessibilité du Collège Boréal sont disponibles :

- sur le site Internet du Collège
- au bureau des ressources humaines